

## SÉCURITÉ JURIDIQUE

Mais, à l'image du gouvernement suédois qui envisage à terme de mobiliser une blockchain publique pour dématérialiser l'ensemble des paiements, notre pays doit envoyer aux investisseurs des signaux positifs et engager une politique orientée vers le développement d'un écosystème innovant dans ce domaine pour attirer les capitaux et les talents.

Les investisseurs sont sensibles à la fiscalité, mais aussi à la fiabilité des projets engagés. Assurer la sécurité juridique des acteurs est indispensable. Or, sur ce dernier point, la France est à la traîne. Par exemple, aucune clarification n'est à ce jour apportée sur le caractère professionnel ou occasionnel d'une activité de cryptotrading, maintenant ainsi un flou fiscal sur le taux d'imposition des plus-values. Dans le même ordre d'idées, il faut favoriser l'émergence, dans les banques de détail, de fonds d'investissements communs en cryptoactifs, et permettre aux particuliers d'investir dans des STO (*security token offering*, jetons assimilables à des actions) à travers des plates-formes de *crowdfunding* agréées par l'Autorité des marchés financiers, procurant ainsi les mêmes avantages fiscaux que pour des investissements dans des PME classiques.

Dans la sphère publique, l'exploitation de tout le potentiel de cette innovation passera aussi par des politiques de fond, orientées vers les citoyens. Il est indispensable que l'Etat puisse expérimenter au plus vite des blockchains

productivité. En renforçant la sécurité des données publiques, la fiabilité des procédures, la performance et la réactivité des administrations, la blockchain peut contribuer à retisser un lien de confiance entre l'Etat et les citoyens. C'est pourquoi un plan national de recherche et de formation est indispensable pour se doter d'experts de haut niveau, tout en sensibilisant un maximum de Français à ces nouveaux usages. Pour répondre à ces deux enjeux, nous proposons la mise en place de modules obligatoires au niveau du lycée, d'un MOOC public, gratuit et accessible à tous les citoyens, et de formations supérieures d'excellence.

Bien éloignée de ses soubassements libertariens originels, la blockchain pourrait au final se révéler un formidable outil au service de notre démocratie et de l'efficacité de nos institutions. Un plan national est non seulement la garantie de ne pas subir la prochaine révolution industrielle, mais aussi de replacer la question technologique au cœur du débat sur notre démocratie et notre souveraineté numérique. ■

J

**Anne-Laure Boncori,  
Léonard Dinati, Thomas  
Donati et Julien Pillot**

sont membres du groupe  
de réflexion *Le Jour d'après*

du disc  
en avan  
sur la «

A

nis  
du  
vri  
au  
ce  
da  
co  
au  
re  
qu  
pu  
Ha  
C  
éc  
re  
ap  
m  
cu  
ci

ve  
ce  
"P  
d  
ve  
m  
(2  
n  
A  
w  
e  
d

